



Collomb Eric

La Chronique fribourgeoise imprimée en Italie

Cosignataires : -

Date de dépôt : 18.12.17

DICS

Dépôt

Ayant été très surpris d'apprendre que la Chronique fribourgeoise 2016 a été imprimée en Italie, j'interpelle le Conseil d'Etat afin de comprendre cette décision contraire aux intérêts économiques de notre canton.

Les actualités économiques de ces derniers mois nous ont montré que le domaine de l'imprimerie est soumis à une très forte concurrence, principalement à celle provenant de l'étranger. Les nombreuses suppressions de postes de travail annoncées dans plusieurs sociétés fribourgeoises actives dans le domaine de l'imprimerie démontrent bien à quel point les imprimeurs sont en difficulté.

Dès lors, je suis étonné que le mandat d'impression des Chroniques fribourgeoises de ces dernières années ait été adjugé à des imprimeries étrangères. Par exemple, celle de 2016 a été imprimée dans la Vallée d'Aoste, en Italie.

Je remercie donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant que l'impression des Chroniques fribourgeoises a été adjugée à une société italienne ?
2. Les imprimeries fribourgeoises ont-elles été contactées pour soumettre leurs offres ?
3. Le Conseil d'Etat sait-il si d'autres publications placées sous sa responsabilité sont imprimées à l'étranger ?
4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à revoir sa politique pour éviter d'importer des services comme l'impression et la reliure ?